



### Quelques événements marquants

Le 31 octobre 2024 s'est tenue la réunion de lancement de la procédure.

### Pendant le mois de Décembre 2024

a eu lieu un atelier afin d'appréhender les grands principes d'élaboration du PLU mais aussi de recueillir le plus tôt possible la vision et les attentes du Conseil Municipal.

### Avancée du projet de PLU

Diagnostic territorial

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Dispositif réglementaire (Zonage, règlement et OAP)

Phase administrative

Enquête publique



La commune de Saint-Jouvent vient d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

## Qu'est-ce que le PLU ?

Un projet politique prospectif : quel avenir pour le territoire communal à l'horizon 2035 ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification territoriale qui définira, pour une période de 10 à 15 ans, les grandes orientations de la politique locale d'urbanisme. Il anticipera l'évolution du territoire et les projets poursuivis. Il définira le droit des sols et les règles de construction applicables sur l'ensemble de la commune.

Un document réglementaire modernisé

Ce projet, co-construit entre la commune, la population et les partenaires institutionnels (État, Région, Département, Chambres consulaires...), se substituera au document d'urbanisme en vigueur. Il garantira des règles équitables pour l'ensemble des habitants du territoire communal au travers d'un dispositif modernisé, plus accessible et répondant aux nouvelles exigences législatives (Grenelle 2, ALUR, ELAN, Climat et Résilience...).

## Comment se déroulera la procédure d'élaboration du PLU ?

La procédure d'élaboration du PLU se déroulera sur environ 3 ans, comprenant :

Une phase technique avec :

- > La réalisation d'un diagnostic territorial,
  - La définition d'un projet de territoire partagé,
  - L'élaboration d'un dispositif réglementaire opposable : le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement.
- > Une phase de validation administrative comprenant notamment la tenue d'une enquête publique.

Pour assister les élus communaux dans la réalisation de leur PLU, le cabinet d'études en urbanisme KARTHEO a été sélectionné.





## Tous concernés !

La commune de Saint-Jouvent souhaite associer la population dès le lancement de la démarche. Tous les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire sont concernés et doivent être informés et impliqués dans la construction de ce projet de territoire. C'est en ce sens, qu'un cahier de remarques et une boîte à idées sont d'ores et déjà disponibles en mairie afin que vous puissiez faire remonter vos demandes, projets, besoins pour les années à venir.

De plus, la commune communiquera régulièrement sur l'avancée du projet, grâce à son site internet (<https://www.saintjouvent.com>), à l'application PanneauPocket et aux bulletins municipaux.

Le Diagnostic Territorial sera prochainement à disposition : étape initiale du PLU, il vise à dresser un état des lieux du fonctionnement et des enjeux du territoire sur l'ensemble des thématiques impactées par le futur document (milieux naturels, biodiversité, paysage, l'habitat, le parc résidentiel et la démographie, l'économie, le niveau de services et d'équipements publics, l'agriculture, le patrimoine, les déplacements et les transports...).

La concertation avec les administrés sera permanente tout au long de l'élaboration du document et passera notamment par :

### Des mesures d'informations



- Exposition évolutive à la mairie ;
- La publication continue d'articles dans la presse et les bulletins communaux

### Des moments d'échanges



- Animation de réunions publiques ;
- Réunions spécifiques au monde agricole.

### Des mesures de participation



- Boîte à idées et cahier de remarque disponibles à la mairie

Le fruit d'une démarche concertée

#### Les élus :

mettent en place la future réglementation, décident en fonction de la volonté politique, dans la limite de la loi.

#### Le bureau d'études :

réalise les études, assiste et conseille la collectivité, anime la démarche.

#### Les Personnes Publiques Associées :

assurent le contrôle de légalité, la mise en cohérence des projets et le conseil technique.

#### Les administrés :

proposent des projets, émettent des demandes s'informent et participent.

Restez informés sur

<https://www.saintjouvent.com>

